



Pau, le 25 septembre 2023

Face au mépris anti-démocratique de certain-e-s député-e-s :

Déclaration intersyndicale

suite à l'audition bilan de rentrée à l'Assemblée nationale

Nos organisations FSU, UNSA Education, Fnec-FP-FO, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, Snalc et Sud Éducation ont participé mercredi 20 septembre à une table ronde sur la rentrée 2023 dans le 1^{er} et le 2^d degré organisée par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Toutes nos organisations ont pointé **les problèmes rencontrés à cette rentrée** : crise du recrutement, salaires, conditions de travail, inclusion et situation des AESH... En guise de réponse, nous avons reçu de la part de députés Renaissance et Rassemblement national des **propos dénigrants, voire insultants**. Ainsi Mme Riotton (députée Renaissance) a pointé notre «ton caricatural» et a remis en cause notre représentativité. Puis M. Odoul (député RN) a comparé la séquence pendant laquelle nous nous sommes tous exprimés à «un sketch des Inconnus». Enfin, M. Chudeau (député RN) a jugé les propos de certains d'entre nous « ridicules et totalement déplacés », nous enjoignant à « nous mettre au niveau » et « à baisser d'un ton » et menaçant de ne pas nous inviter l'an prochain. Tout cela s'est déroulé sans intervention de la présidente de la commission, Mme Rauch (Horizons). Nous avons alors fait le choix de quitter la séance. Nous dénonçons des propos **inacceptables**. La remise en cause de notre légitimité, pourtant issue des élections professionnelles, les propos moqueurs et dénigrants sont autant de marques de mépris envers nos organisations, mais aussi une forme de mépris pour la réalité que vivent tous nos collègues et les élèves dans les écoles, collèges et lycées. Nous nous sommes adressés à la présidente de l'Assemblée nationale pour l'interpeller sur les propos tenus qui n'honorent pas la démocratie, dont le respect est un des constituants. Dans la grave crise que traverse notre système éducatif, il y a urgence à ce que les organisations syndicales représentatives soient enfin écoutées et respectées.

Il en va de l'avenir de notre service public d'Éducation.

A Paris, le 21 septembre 2023

http://videos.assemblee-nationale.fr/video.13859033_650aea5c8e267.commission-des-affaires-culturelles--table-ronde-sur-la-rentree-scolaire-reunissant-des-representan-20-septembre-2023

Réunion de bilan de rentrée à la DSDEN 64:

« Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien » du DASEN

Alors que les représentant-e-s syndicaux départementaux étaient convié-e-s à une réunion le 14 septembre pour établir le bilan de la rentrée dans l'ensemble des établissements des Pyrénées Atlantiques, le DASEN a réduit ce bilan dans les collèges et les lycées à l'annonce d'une enveloppe d'HSE sans préciser le nombre ni la clé de répartition par établissement. Autrement dit, pour l'exprimer plus trivialement : « circulez y'a rien à voir ».

A l'heure ou chaque collège, chaque lycée connaît d'importantes difficultés faute de personnels suffisants, d'effectifs de classes corrects, du fait aussi de l'imposition de « Pactes » en lieu et place de véritables hausses des traitements pour tou-te-s, le bilan étique de cette rentrée selon l'autorité administrative est l'exact déclinaison locale du mépris de plus en plus insupportable du gouvernement pour nos professions.

Mobilisations à venir :

maintenir et amplifier la pression pour la justice sociale

Le 23 septembre 2023 se sont tenus à Pau et Bayonne les rassemblements " Pour la fin du racisme systémique, des violences policières pour la justice sociale et les libertés publiques"

Le **28 septembre 2023** : Journée internationale du droit à l'avortement, rassemblement le jeudi 28 devant la préfecture de Pau.

Le **30 septembre 2023** : « **marche des fiertés** » à Pau (tenue d'un stand FSU à partir de 12h, marche des fiertés à 16h)

Le **3 octobre 2023** : Mobilisation intersyndicale nationale AESH

Le **13 octobre** : Mobilisation intersyndicale nationale

Salaires, égalité femmes/hommes...

10H30 : BAYONNE Place st Ursule

13H30 : PAU Place Verdun

EPLÉ : collèges et lycées

Elections des représentations des personnels enseignant et d'éducation au Conseil administration

Depuis la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, les collèges et les lycées sont définis comme étant des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE). Ils disposent donc, de par la loi, de la personnalité morale et d'une autonomie dans des domaines que le Code de L'Éducation précise. Le conseil d'administration (CA) de l'EPLE prend les décisions relevant de ces domaines d'autonomie et le chef d'établissement « en tant qu'organe exécutif de l'établissement exécute les délibérations du CA ».

La participation au CA est un enjeu décisif pour l'action syndicale. Proposez votre candidature sur la liste SNES ou FSU, votez et faites voter pour les élections au CA.

Se présenter, faire voter, s'engager syndicalement sont les meilleures façons de garantir un fonctionnement démocratique des instances : information de tou-t-es, consultation, compte rendu des débats et des décisions.

S'engager syndicalement, c'est aussi avoir l'appui et l'expertise du SNES-FSU pour défendre les droits et garanties de tous, faire vivre les principes du service public.

Compte-tenu de la journée de mobilisation du 13 octobre, nous invitons les collègues à demander que le vote se déroule le jeudi 12 octobre, avec une scrutin à l'urne dans nos salles des profs.

Élections internes au SNES-FSU

La Commission Administrative Académique (CAA) est l'instance décisionnelle du SNES-FSU au niveau académique. Elle est composée de membres venant des cinq départements de notre académie, et qui sont élu-es directement par les syndiqué-e-s sur des listes de courant de pensée.

Des problèmes internes ont conduit le SNES national à décider l'organisation d'une nouvelle élection de la CAA. À partir du lundi 9 octobre, tou-te-s les syndiqué-es seront donc sollicité-es pour élire la nouvelle CAA, et les syndiqué-es exerçant en Gironde devront également élire un nouveau bureau de leur section départementale. Le vote se déroulera dans les sections d'établissement lorsqu'elle sont constituées ou par correspondance.

NB : notre département sera uniquement concerné par le vote pour la CAA, le bureau du SNES-FSU 64 reste en l'état et continue à exercer ses missions.

Validation des services d'enseignement ou VS

L'administration de votre établissement est en train de porter à notre connaissance pour signature les VS, c'est à dire les ventilations de nos services. C'est le document annuel essentielle conditionnant notre rémunération pour l'année scolaire. Chacun.e d'entre nous doit donc **vérifier attentivement** le nombre d'heures de cours pour chacune des divisions ou groupes, l'heure de pondération en lycée, etc. L'exactitude du VS détermine vos conditions d'exercice du métier pour l'année scolaire et le montant de votre **traitement**. En cas de doute, de question, de contestation, contactez-nous.